

Section 1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : CaviCide^{MC}

Usage du produit : Nettoyant et désinfectant pour surface dure

Fabricant : METREX® RESEARCH
28210 Wick Road
Romulus, Michigan 48174
U.S.A.

Numéro de téléphone d'urgence : 1-800-841-1428 (Service à la clientèle)

Numéro de téléphone en cas d'urgence chimique (déversements de produits chimiques, fuites, incendie, exposition ou accident seulement) :

CHEMTREC 1-800-424-9300 (aux E.U) - 1-703-527-3887 (à l'extérieur des É.-U.)

Date de préparation/révision de la FDS : 5 septembre 2018

Section 2. Reconnaissance des dangers

SGH/Classification des dangers 2012 :

Liquide inflammable - Catégorie 3

Irritation des yeux - Catégorie 2B

Attention !



Phrases sur les dangers :

Liquide et vapeurs inflammables. Provoque une irritation des yeux.

Énoncés de prévention :

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'allumage. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Utilisez un équipement à l'épreuve des explosions électriques, de la ventilation et du matériel d'éclairage.

Prendre des mesures pour empêcher les décharges statiques.

Se laver soigneusement après manipulation. Porter une protection pour les yeux.

Énoncés de réponse :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. En cas de port de lentilles cornéennes, retirer celles-ci si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer. Obtenir une aide médicale si l'irritation oculaire persiste.

En cas d'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée, un brouillard d'eau, de la mousse antialcool, du dioxyde de carbone ou des produits chimiques secs pour éteindre.



FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ

CaviCide^{MC}
Date de préparation :
5 septembre 2018

Énoncés relatifs à l'entreposage :
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Énoncés d'élimination :
Éliminer le contenu et le contenant conformément aux règlements locaux et nationaux.

Autres dangers : Aucun autre danger.

Section 3. Composition / information sur les composants

Composant	No CAS	Quantité
Eau	7732-18-5	70-80%
Isopropanol	67-63-0	17,2%
Éther monobutylique de l'éthylèneglycol (2-butoxyéthanol)	111-76-2	1-5%
Chlorure de diisobutyl phénoxy éthoxy éthyl diméthyl benzyl ammonium	121-54-0	0,28%

Section 4. Premiers soins

Inhalation : Déplacer la personne à l'air frais en présence d'effets, et obtenir une aide médicale si ces effets persistent.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Contact avec les yeux : Garder les yeux ouverts et les rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles de contact, si présentes, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Ingestion : Si avalé, obtenir une aide médicale en appelant un centre antipoison ou l'urgence d'un hôpital. S'il n'est pas possible d'obtenir une assistance, amener la victime et le contenant du produit au centre de traitement d'urgence ou à l'hôpital le plus près. Ne rien donner par voie orale à une personne inconsciente.

Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés : Cause une irritation légère à modérée aux yeux. Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation. L'inhalation de vapeurs concentrées peut causer des étourdissements et de la somnolence. L'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

Indication d'une attention médicale immédiate et nécessité d'un traitement spécial : Une aide médicale immédiate n'est pas requise.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agent extincteur approprié (ou inapproprié) : Utiliser de l'eau pulvérisée, un brouillard d'eau, de la mousse antialcool, du dioxyde de carbone ou des produits chimiques secs. Refroidissez les contenants exposés au feu avec de l'eau.

Dangers spécifiques liés au produit chimique : Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des

mélanges explosifs dans l'air lorsque la température atteint ou dépasse le point d'éclair. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans des espaces confinés. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se déplacer sur les surfaces vers des sources d'allumage éloignées et créer un retour de flamme. Les contenants exposés au feu peuvent exploser.

Équipement personnel spécial et précautions pour les pompiers : Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et un vêtement protecteur complet pour les incendies dans les endroits où les produits chimiques sont utilisés ou entreposés.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Éviter le contact avec les yeux. Évitez le contact prolongé avec la peau et les vêtements. Portez des vêtements protecteurs appropriés selon la description de la section 8. Ventiler l'endroit.

Précautions environnementales : Éviter le rejet dans l'environnement. Signaler les déversements comme il est requis par les réglementations locales et fédérales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Éliminez toutes les sources d'inflammation. Aérer l'endroit. Utiliser un équipement antidéflagrant si de grandes quantités sont rejetées. Arrêter la fuite, si cela peut être fait de manière sécuritaire, et déplacer les contenants de la zone de déversement. Recueillir la matière avec du matériel absorbant inerte et la placer dans des contenants appropriés et étiquetés en vue de son élimination.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter une protection appropriée pour les yeux lors de la manipulation. Bien nettoyer avec du savon et de l'eau après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la toilette. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Liquide et vapeurs inflammables. Tenir loin de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toutes autres sources d'allumage. Ne pas fumer dans les zones d'entreposage ou d'utilisation. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ne pas réutiliser les contenants vides.

Les contenants vides retiennent des résidus du produit et peuvent être dangereux. Ne jamais effectuer de coupes à la flamme, de perçage, de soudage, etc., sur ou près des contenants, même ceux qui sont vides.

Conditions de sécurité du stockage, y compris toutes incompatibilités : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé loin de la chaleur, des oxydants et de toutes sources d'allumage. Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou les aliments pour animaux lors de l'entreposage.

Section 8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Limites d'exposition

Chimique	Limites d'exposition
Eau	Pas de limite établie.

Chimique	Limites d'exposition
Isopropanol	200 ppm – MPT 400 ppm - LECT, valeur TLV de l'ACGIH 400 ppm - MPT, valeur PEL de l'OSHA
Éther monobutylique de l'éthylèneglycol (2-butoxyéthanol)	20 ppm - MPT, valeur TLV de l'ACGIH 50 ppm - MPT de l'OSHA, valeur PEL (peau)
Chlorure de diisobutyl phénoxy éthoxy éthyl diméthyl benzyl ammonium	Pas de limite établie.

Contrôles d'ingénierie appropriés : Une ventilation générale devrait être suffisante pour une utilisation normale. Pour les opérations où les limites d'exposition peuvent être dépassées, une ventilation mécanique, comme une ventilation aspirante locale, peut être requise pour minimiser l'exposition. Utiliser un équipement et un câblage électriques antidéflagrants si nécessaire.

Protection respiratoire : Aucune protection respiratoire n'est requise dans des conditions normales d'utilisation avec une ventilation adéquate. Pour les opérations où les limites d'exposition en milieu de travail sont dépassées, un respirateur approuvé avec une cartouche de protection contre les vapeurs organiques ou un appareil de protection respiratoire à adduction d'air est recommandé. Le choix de l'équipement dépend du type de contaminant et de la concentration. Choisir conformément aux règlements applicables et aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Pour la lutte contre l'incendie, utiliser un appareil respiratoire autonome.

Protection des mains : Le port de gants imperméables, comme en butylcaoutchouc ou en nitrile, est recommandé pour les opérations qui peuvent résulter en un contact prolongé ou répété avec la peau.

Protection pour les yeux : Le port de lunettes de protection contre les produits chimiques, d'un écran facial ou de lunettes de sécurité est recommandé si un éclaboussement est possible.

Protection de la peau : Porter des vêtements de protection au besoin pour éviter un contact prolongé/répété avec la peau. Les vêtements contaminés devraient être enlevés et lavés avant qu'ils ne soient portés à nouveau.

Mesures d'hygiène : Des installations sanitaires et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence adéquats devraient être disponibles dans la zone de travail.

Autre : Aucun autre contrôle de l'exposition/aucune autre protection personnelle n'est requis dans des conditions normales d'utilisation.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence :	Liquide clair.	Odeur :	Alcool
Seuil olfactif :	0,001 ppm - (éther monobutylique de l'éthylèneglycol)	pH :	11,0-12,9
Point de fusion/congélation :	Non déterminé.	Domaine/point d'ébullition :	Non déterminé.
Point d'éclair :	28,3°C (83°F)	Taux d'évaporation :	Non déterminé.
Inflammabilité (solide, gaz) :	Sans objet.	Limites d'inflammabilité :	LEI : 2% LSE : 12,7%



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CaviCide^{MC}
Date de préparation :
5 septembre 2018

Tension de vapeur :	43,3 mmHg à 20 °C (propan-2-ol)	Densité de vapeur :	2,1 (propan-2-ol)
Densité relative :	0,972	Solubilités :	Complètement soluble dans l'eau.
Coefficient de partage : (N-octanol/eau)	Non déterminé.	Température d'autoignition :	Non déterminé.
Température de décomposition :	Non déterminé.	Viscosité :	Non déterminé.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Non réactif à la température ambiante.

Stabilité chimique : Stable.

Possibilité de réactions dangereuses : Non réactif.

Conditions à éviter : Chaleur, étincelles, flammes et toutes autres sources d'allumage.

Substances incompatibles : Agents oxydants forts, acides et agents réducteurs forts.

Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique produira du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes d'azote, des amines, du chlore et du chlorure d'hydrogène.

Section 11. Données toxicologiques

Effets potentiels sur la santé :

Inhalation : Peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires supérieures. De grandes concentrations de vapeurs peuvent produire des nausées, des vomissements, des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, une faiblesse, de la fatigue, une narcose et une possible perte de conscience. N'est pas une matière toxique à effets aigus chez les rats.

Contact avec la peau : Une exposition prolongée ou répétée peut causer une légère irritation. Aucun signe de toxicité ou d'irritation observé dans une étude sur la toxicité dermique chez les lapins. Non-irritant dans une étude sur l'irritation primaire chez les lapins. Négatif dans une étude sur la sensibilisation cutanée chez les cobayes.

Contact avec les yeux : Peut causer une irritation des yeux. Irritant modéré dans une étude sur l'irritation oculaire chez les lapins. Effets inversés en 7 jours.

Ingestion : L'ingestion peut causer des troubles gastro-intestinaux et des effets sur le système nerveux central comme des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence et des nausées. N'est pas une matière toxique à effets aigus chez les rats.

Danger chronique : La surexposition prolongée à l'éther monobutylique de l'éthylèneglycol peut affecter le foie, les reins, le sang, le système lymphatique et le système nerveux central.

Troubles médicaux pouvant être aggravés par l'exposition : Aucune condition médicale aggravée par une exposition n'est actuellement connue.

Cancérogène : Aucun des composants ne figure sur les listes de cancérogènes ou de cancérogènes potentiels du CIRC, du NTP, de l'ACGIH ou de l'OSHA.

Valeurs sur la toxicité aiguë de Cavicide :

DL₅₀ orale du rat - >5000 mg/kg ; DL₅₀ par voie cutanée - rat - > 2000 mg/kg ; CL₅₀ inhalation rat - >2,08 mg/L

Section 12. Données écologiques

Ce produit est classé comme ayant une toxicité aiguë pour les milieux aquatiques de catégorie 3 selon les critères du SGH se rapportant à la toxicité aquatique. Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité : Aucune donnée sur la toxicité n'est disponible pour le produit.

Isopropanol : CL₅₀ de la tête-de-boule - 11 130 mg/L/48 h ; CL₅₀ Crevette brune - 1 400 mg/L/48 h ; Chlorure de diisobutyl phénoxy éthoxy éthyl diméthyl benzyl ammonium : CL₅₀ Pimephales promelas - 1,6 mg/L/96 h ; CL₅₀ Lepomis macrochirus - 1,4 mg/L/96 h.

Persistance et dégradabilité : Le propan-2-ol et le 2-butoxyéthanol étaient facilement biodégradables lors des tests de dépistage. Le chlorure de diisobutyl phénoxy éthoxy éthyl diméthyl benzyl ammonium n'est pas facilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation : Le propan-2-ol a un facteur de bioconcentration estimé à 3, ce qui suggère que le potentiel de bioaccumulation est faible.

Mobilité dans le sol : Le propan-2-ol devrait avoir une très grande mobilité dans le sol.

Autres effets indésirables : Aucun autre effet indésirable n'est connu.

Section 13. Données sur l'élimination du produit

Élimination de la solution : Jeter les solutions résiduelles et non utilisées conformément aux règlements fédéraux, étatiques, provinciaux et locaux. Pour une solution utilisée, la solution à jeter doit être caractérisée par celui qui l'a générée et être éliminée conformément aux règlements fédéraux, étatiques, provinciaux et locaux.

Élimination des contenants : Contenant non rechargeable. Ne pas réutiliser ou remplir à nouveau ce contenant. Remettre pour recyclage, si disponible. Si le recyclage n'est pas disponible, l'éliminer conformément à la politique de l'hôpital.

Section 14. Informations relatives au transport

	Numéro ONU	Désignation officielle de transport de l'ONU	Classe(s) de danger	Groupe d'emballage	Dangers pour l'environnement
DOT des É.-U.	Aucun numéro ONU.	Non réglementé conformément à l'exception sur l'alcool (49CFR 173.150(e))	Aucune classe de danger.	Aucun groupe d'emballage.	Aucun risque environnemental.
ADR/RID DE L'UE	UN1987	Alcools, n.s.a. (Propan-2-ol)	3	III	Aucun risque environnemental.



FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ

CaviCide^{MC}
Date de préparation :
5 septembre 2018

	Numéro ONU	Désignation officielle de transport de l'ONU	Classe(s) de danger	Groupe d'emballage	Dangers pour l'environnement
IMDG	UN1987	Alcools, n.s.a. (Propan-2-ol)	3	III	Aucun risque environnemental.
IATA/OACI	UN1987	Alcools, n.s.a. (Propan-2-ol)	3	III	Aucun risque environnemental.

Transport en vrac (conformément à l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au Recueil IBC) : Non applicable – le produit est transporté uniquement sous une forme emballée.

Précautions spéciales : Aucune mesure de précaution spéciale n'est identifiée.

Section 15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux américains :

Classification de danger des articles 311/312 de la SARA de l'EPA : Se reporter à la section 2 pour la classification des dangers de l'OSHA.

SARA 313 DE EPA : Ce produit contient les produits chimiques suivants assujettis aux exigences de déclaration annuelles sur la libération sous le Titre III de SARA, Section 313 (40 CFR 372) :

Éther monobutylique de l'éthylèneglycol (éther glycolique) 111-76-2 1-5%

Protection de l'ozone stratosphérique : Ce produit n'est pas connu de contenir ou d'avoir été fabriqué avec des substances qui appauvrissent l'ozone comme il est défini dans l'Appendice A de Sous-partie A de 40 CFR Partie 82.

CERCLA SECTION 103 : Ce produit n'est pas assujetti aux exigences de déclaration de la CERCLA ; cependant, de nombreux États ont des exigences plus rigoureuses en matière de signalement des rejets. Le rapport des déversements requis sous les règlements fédéraux, d'état et locaux.

Pesticide homologué par l'EPA des É.-U. : Ce produit chimique est un pesticide homologué par l'Agence de Protection Environnementale des Etats-Unis [United States Environmental Protection Agency, USEPA] et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale des pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et de l'information sur les risques exigés pour les fiches de données de sécurité (FDS) et les étiquettes en milieu de travail visant les produits chimiques qui ne sont pas des pesticides. L'information sur les risques qui est exigée sur l'étiquette du pesticide est reproduite ci-dessous. L'étiquette du pesticide renferme également d'autres renseignements importants, y compris le mode d'emploi.

ATTENTION !

Nocif en cas d'absorption par la peau. Cause une irritation modérée aux yeux.
Tenir hors de portée des enfants.

Inventaires Internationaux

Inventaire de la TSCA de l'EPA (É.-U.) : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire des substances chimiques de la Toxic Substances Control Act (TSCA) ou en sont exemptés.



Loi canadienne sur la protection de l'environnement : Tous les composants de ce produit sont répertoriés sur la Liste Intérieure des Substances (LIS) ou exemptés.

AUSTRALIE : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire australien des substances chimiques (AICS) ou en sont exemptés.

CHINE : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) ou en sont exemptés.

Union européenne : Tous les composants dans ce produit sont répertoriés dans l'inventaire de l'EINECS ou en sont exemptés.

JAPON : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire japonais des substances chimiques existantes ou nouvelles (ENCS) ou en sont exemptés.

CORÉE : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans la liste coréenne des substances chimiques existantes (KECL) ou en sont exemptés.

PHILIPPINES : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire des Philippines des produits et substances chimiques (PICCS) ou en sont exemptés.

Section 16. Autres informations

Date d'entrée en vigueur : 5 septembre 2018

Remplace la version datée du : 23 mars 2016

Résumé de la révision : Section 2. Classification. Phrases sur les dangers. Phrases de précautions. Section 4. Contact avec la peau. La plupart des symptômes et des effets importants, tant aigus que différés. Section 6. Précautions personnelles. Équipements de protection. Procédures d'urgence. Section 7. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger. Section 8. Autre. Section 12. Classification concernant la toxicité aiguë.

L'information et les recommandations énoncées dans la présente sont tirées de sources considérées comme étant exactes à la date de préparation ; toutefois, METREX® RESEARCH ne donne aucune garantie quant à l'exactitude ou la pertinence des recommandations, et n'assume aucune responsabilité quant à l'utilisation de celles-ci.